

Evreux, le 5 avril 2023

Affaire suivie par **Mathieu SAVARY**
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de l'Eure
Mél. : mathieu.savary@ars.sante.fr
Tél. : 02.32.18.32.38

Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer de l'Eure
1 avenue du Maréchal Foch
27022 Evreux cedex

A l'attention de Madame DE COLIGNY

Objet: 027 229 23 F0023 - Centrale photovoltaïque du CH Eure-Seine à Evreux

Vous avez sollicité mon avis sur le permis de construire déposé, par le Centre Hospitalier d'Evreux, pour la construction d'une centrale photovoltaïque. Le projet sera réalisé sur un terrain de 2,3 Ha correspondant à une réserve foncière de l'hôpital.

Ce dossier a également fait l'objet d'une consultation par Evreux Portes de Normandie via la plateforme Avis'AU. Le présent avis reprend donc les éléments développés pour cette précédente consultation. Ainsi, je vous fais part des remarques suivantes.

1. Protection de la ressource en eau :

Le terrain concerné n'est pas localisé dans des périmètres de protection de captage.

2. Nuisances sonore

Le terrain du projet est entouré par l'hôpital, des terrains pâturés et le golf d'Evreux. Les habitations les plus proches sont distantes de 500 m environ.

L'ambiance sonore du site d'étude est abordée dans l'état initial de l'étude d'impact. Le site se trouve en dehors de la zone d'influence sonore de la base aérienne 105 d'Evreux. En dehors des activités du centre hospitalier, l'environnement sonore du secteur est marqué par la circulation de la RN 1013.

Les sources de bruit associées à ce projet sont identifiées en page 148 de l'étude d'impact. Il s'agit :

- en phase chantier : préparation du terrain (débroussaillage et abattage d'arbres), livraison/déchargement des matériels, circulation des engins et mise en place des équipements de la centrale. Sur ce point, la partie la plus bruyante pourrait être la phase d'enfoncement des pieux de fondation, mais il n'est pas encore statué sur la mise en place de pieux battus ou de longrines/gabions ;
- en phase d'exploitation : le bruit généré par le vent au contact des structures, le bourdonnement des installations électriques aux abords des postes de livraison et de transformation. Ces derniers seront placés à côté du bâtiment de la chaufferie qui pourra faire fonction d'effet d'écran vis-à-vis de l'hôpital, situé à environ 120m. L'enjeu de prévention des nuisances sonores apparaît donc faible.

3. Eblouissement

Le sujet des effets d'éblouissement des modules photovoltaïques est bien abordé dans l'étude d'impact.

En l'occurrence, le centre hospitalier dispose d'une hélisation pour les transports sanitaires d'urgence. La situation est discutée et examinée en prenant en compte les dispositions d'une note technique de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

4. Champs électriques et électromagnétiques

Ce sujet est abordé dans l'étude d'impact.

En raison des conditions d'aménagement et l'éloignement des installations, les riverains ne seront pas impactés par les champs électromagnétiques induits.

Par conséquent, j'émetts un avis favorable à cette demande de permis de construire.

Pour le Directeur général
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Mouloud BOUKERFA